

# Feche 4

## METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU MODULE ANNUEL « DECOUVERTE PROFESSIONNELLE 3 heures »

1. Les principes de travail découlant du cahier des charges :
  - Il s'agit de partir des intérêts des élèves sans les limiter à leur projet d'orientation
  - Il s'agit de structurer des zones convergentes d'intérêt ( notion de « projets émergents collectifs »)
  - Les élèves doivent pouvoir découvrir des métiers dans des champs d'activité divers et à des niveaux de qualification divers
  - Il convient de garantir une progression dans l'appropriation des compétences visées
  - Ces compétences doivent être évaluées en contrôle continu dans leur spécificité
2. Par où commencer ?

Il n'existe pas de modèle-type ; selon les intérêts manifestés, les ressources de l'environnement, les compétences de l'équipe des formateurs, plusieurs possibilités, on peut aborder la mise en œuvre par :

  - les métiers et les activités professionnelles :
    - les premières séances sont consacrées à un *recensement des métiers* suscitant l'intérêt et la curiosité des élèves. Plusieurs *groupes de travail* sont constitués, chacun se centrant sur un métier ou une activité après un travail de synthèse, puis de choix . Les enseignants veillent à la diversité du panel retenu. La phase de travail sur *les représentations* que les élèves se font de ces métiers peut débiter. Les groupes travailleront ensuite en parallèle avec des temps de *mise en commun* en grand groupe.
    - Il est souhaitable que les groupes « tournent », c'est-à-dire que les *métiers* et *secteurs* investis *varient* sur la durée de l'année et que les *groupes d'élèves varient* également.
  - les organisations
    - les premières séances sont consacrées à repérer des *exemples locaux d'organisations* ( entreprises, services publics, associations... ), à se documenter sur celles-ci et à déterminer laquelle ( ex SANOFI à St Loubès ) ou lesquelles feront l'objet d'une investigation.
    - Un premier *travail sur les représentations* que se font les élèves de l'organisation, de son fonctionnement, de sa production, des métiers qui s'y exercent est effectué
    - Des *temps de visite* et/ou de *rencontre* au collège *avec des professionnels* sont mis en place
    - Les recherches peuvent s'effectuer avec une répartition par *groupes sur des objets divers : métiers, type de production, rôle des différents acteurs, place des hommes et des femmes, relation emploi/rémunération...*
    - Un temps de synthèse en grand groupe est indispensable
  - Les compétences
    - La progression est organisée a priori en fonction des compétences visées et de leur complexité
      - Début d'année : A1, A2, B1, C1
      - Cours d'année : A3, B2, B4, C3, C2
      - Fin d'année : B3, C4, A4

*Il paraît peu adapté de se centrer en début de module sur l'axe 3 : découvrir des lieux et des modalités de formation. En revanche, cet axe sera investi en continu au fur et à mesure des séances et en relation avec les métiers rencontrés.*

### 3. Comment organiser l'ensemble ?

1. Prévoir utilement un temps de *présentation du module* en début d'année, conjointement avec la présentation des professeurs intervenants : présentation des objectifs du travail, construction du projet collectif, recensement des centres d'intérêt à croiser avec les *objectifs du module* pour déterminer les « *projets émergents* » et travail sur cette notion, présentation du référentiel le cas échéant.

Durée : (3 à 6 heures)

2. Mise en place des groupes de travail ( de 3 à 5 élèves) sur les objets déterminés en phase précédente :
  - o Découverte d'un métier, ou d'une famille de métiers
  - o Découverte d'un secteur : agro- alimentaire, commerce- distribution, droit, enseignement....
  - o Découverte d'une organisation : entreprise artisanale, grande entreprise ; fonction publique, association....

*Les modalités de travail à favoriser sont celles de la production en groupe ; les démarches préconisées sont celles de la réflexion à partir d'expériences concrètes ( recherches, analyse de documents, enquêtes, visites d'information, rencontres, stages d'information et/ou d'observation, production de documents sur des médias divers ...)*

Durée : 90 heures, modulables en autant de sous ensembles que de thèmes différents traités.

## **octobre à mai**

3. Prévoir des temps de synthèse, de présentation au groupe ou aux autres élèves du collège ne bénéficiant pas de l'option.
4. Prévoir des temps de régulation, de bilan de l'évolution des représentations, d'évaluation des compétences acquises (en contrôle continu)  
Durée indicative : 9 heures ( 1 fois par trimestre) à 12 heures
5. Déterminer dès le début les modalités d'évaluation, lesquelles seront présentées aux élèves : elles devront porter en priorité sur les objectifs spécifiques au module ( A1. A2.A3.A4 ... ) et prendre en compte les productions réalisées, les démarches mobilisées et l'implication.

6. Prévoir un temps d'analyse collective du déroulement du module, des évolutions des représentations initiales. Bilan final.  
Durée : 3 heures.

## **juin**